



COMITE TECHNIQUE LOCAL 12 AVRIL 2022 DECLARATION LIMINAIRE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Deux semaines après le rapport de la commission sénatoriale qui révélait qu'un milliard d'euros avaient été dépensé en 2021 pour des missions de cabinets de conseil privés, le pouvoir voit la polémique gonfler et peine à y faire face. Il apparaît clairement un problème de fond auquel le gouvernement refuse de répondre, dénonce Éliane Assassi, rapporteuse communiste de la commission d'enquête : « *L'influence des cabinets privés sur les décisions politiques.* »

L'exécutif a bien du mal à assumer son recours croissant aux cabinets de conseil, **pour au moins 2,4 milliards d'euros depuis 2018** et paraît très embarrassé par « l'affaire McKinsey », du nom de l'entreprise qui symbolise le poids de ces prestataires privés dans l'administration publique.

De plus, la commission d'enquête demande des explications sur l'enchaînement de plusieurs prestations attribuées à McKinsey, alors que le principe du « tourniquet », selon lequel l'État ne doit pas faire appel à la même entreprise plusieurs fois d'affilée, aurait dû s'appliquer. Le tout agrémenté du scandale **d'évasion fiscale présumée** du cabinet, **qui ne paye aucun impôt sur les sociétés en France depuis au moins dix ans**, ses bénéficiaires étant déclarés dans le paradis fiscal du Delaware (États-Unis).

La situation est claire : **ces recours disqualifient les fonctionnaires qui pourraient faire le même travail.** La commission d'enquête publie aussi plusieurs témoignages d'agents subissant, sans avoir été mis au courant, l'arrivée de consultants venus avec mépris leur apprendre leur travail.

Un système s'est installé, qui tend à remplacer des pans entiers de notre administration par des cabinets privés. **Mais pourquoi ne fait-on pas un état des lieux de notre**

administration pour savoir si des compétences métiers manquent et ainsi faire en sorte de les renforcer.

Le programme du candidat président, visant toujours plus de réductions des dépenses publiques, ne démontre ni remise en question ni volonté de modifier ce choix politique. En dépit de son coût, pour les finances publiques comme pour l'organisation de l'État.

L'affaire Mc Kinsey et plus largement la question des recours massifs aux cabinets privés, est le révélateur d'une politique initiée depuis 20 ans et dont le fil directeur idéologique est la réduction du périmètre d'intervention de l'Etat et l'orientation des politiques publiques vers des logiques marchandes qui mettraient au rebus les principes du service public .

Cette situation nous amène à faire le constat suivant : l'Etat-Employeur a une piètre opinion de ses troupes ! En effet, depuis de longues années les rémunérations des fonctionnaires sont au point mort, la valeur du point d'indice est figée.

Nous demandons toujours d'adosser les augmentations de traitement indiciaire à l'inflation qui est en nette augmentation (4,5 % depuis janvier 2021).

Aussi, la CGT revendique une forte augmentation indiciaire pour les catégories A, B et C, car ce sont ces catégories de personnels qui ont un gros manque à gagner. Et ce n'est certainement pas une prime comme celle touchée en décembre qui peut combler ce manque.

Les agents des Finances Publiques pour qui la valeur du point a reculé de 12,7% en regard de l'inflation sur la période de janvier 2010 à janvier 2022, attendent l'ouverture immédiate de négociations sur le taux de revalorisation qui devra être à la hauteur des attentes des agents et des enjeux d'attractivité.

La ministre de la transformation et de la fonction publique a ainsi annoncé le 14 mars dans une interview donnée au journal Le Parisien que le point d'indice des fonctionnaires serait revalorisé «avant l'été» !.

Le point d'indice permet de calculer le salaire brut des fonctionnaires. Il n'a quasiment pas augmenté depuis 10 ans. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République, le gouvernement défend des «augmentations ciblées» (qui concernent certains fonctionnaires, mais pas d'autres), plutôt qu'une revalorisation du point d'indice (qui les concernerait tous).

Depuis les années 2000 alors que les pouvoirs exécutifs successifs bloquaient les salaires des fonctionnaires, la fortune des milliardaires français a été multipliée par 6, s'accroissant de plus de 400 milliards d'euros.

Sur les deux dernières années 2020 et 2021, les entreprises du CAC 40 ont engrangé près de 140 milliards d'euros de profits. Notre organisation syndicale revendique en urgence une augmentation de 10% de la valeur du point d'indice. Cette mesure représenterait 12 milliards d'euros.

12 milliards pour plus de cinq millions d'agentes et d'agents de la Fonction publique comparés aux 400 milliards donnés à moins de 50 personnes, voyez que nos exigences n'ont vraiment rien d'exorbitantes.

Une augmentation générale des salaires est à la fois juste socialement et possible économiquement.

Mais la réalité est tout autre ! Dans le cadre de la reconnaissance du professionnalisme et de l'engagement des agents dans la réalisation des missions qui leur sont confiées, la DGFIP a signé le 22 octobre 2021 un protocole d'accord avec les organisations syndicales prévoyant :

- une enveloppe de 16 millions € distribuée en décembre sous la forme d'une prime non renouvelable de 120 € à 250 € suivant le grade de l'agent;
- quelques mesures de promotion professionnelles intra et inter-catégorielles
- une enveloppe de 10 millions € destinée à l'amélioration du cadre de vie au travail des agents et distribuée dans les directions au prorata de leur effectif.

Au titre de ce 3ème volet, la DIRCOFI SUD-PYRENEES dispose d'un montant de 23 339 € soit, environ 100 € par agent.

La Direction a alors demandé aux agents, les actions qu'ils entendaient financer par ce fonds.

Avant tout, la reconnaissance professionnelle doit inévitablement passer par la rémunération des agents, par des salaires décents en rapport avec la technicité élevée de nos missions.

Le montant dédié au fonds aurait ainsi du servir à augmenter la prime versée en décembre 2021 ou fournir à chaque agent un bon d'achat de valeur identique. Ceci alors que les prix de l'énergie et des produits de première nécessité explosent.

Mais une telle approche, pourtant légitime, contreviendrait à la vision que se fait la DGFIP de «l'amélioration du cadre de vie au travail».